



## Rachat de crédit par Internet

Par **Padreso**, le **30/04/2021** à **17:05**

Bonjour,rnrnSuite à une proposition téléphonique, puis par e-mail de la part des XXXX.com, il m'a été proposé de racheter un crédit que j'ai souscrit pour l'achat et l'installation de panneaux photovoltaïques.rnrnJe dois leur fournir (aux furets.com) un formulaire de candidature émanant du Grenelle de l'environnement, accompagné de pièces justificatives (pièces d'identité, avis d'imposition, justificatif de domicile, RIB) afin de pouvoir obtenir un rachat de crédit à Taux Zéro.rnrnSi acceptation de mon dossier par le Grenelle de l'environnement, une société de crédit lambda (que nous appellerons YYYYY pour la facilité du texte) doit être mandatée pour verser directement sur mon compte la somme que je dois à ma société de crédit actuelle (charge à moi de rembourser cette dernière avec l'argent ainsi reçu) puis je n'aurai plus qu'à rembourser YYYYY à Taux Zéro.rnrnJe dois répondre et envoyer les documents par e-mail à xxxxecoptz.fr (le suffixe de cette adresse est-il bien une adresse connue?).rnrnTout ceci paraît bien alléchant, mais est-ce bien une pratique légale et courante, ou une simple arnaque ?rnrnVous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à ma question, bien cordialement.rnrnPadreso

Par **jodelariege**, le **30/04/2021** à **19:08**

bonjourrnrnun témoignage ci  
dessousrnrn<https://m.facebook.com/gendarmeriedurhone/photos/a.606247502766392/3140875705970>  
sent l'arnaque....

Par **Padreso**, le **30/04/2021** à **20:07**

Bonjour JodelariegernUn bon conseil que je vais suivre, j'ai bien fait de me méfier car c'est vrai qu'ils sont malins et proposent des trucs vraiment alléchants.rnrnMerci encorernrnrnPadreso

Par **jodelariege**, le **30/04/2021** à **20:17**

avec plaisir.

Par **Padreso**, le **01/05/2021** à **09:19**

Bonjour LorenzarnrnNon, je n'ai pas pensé à rechercher, mais je n'ai rien envoyé à qui que ce soit.rnrnToutefois, ce qui est bizarre, c'est que le lascar avait mon numéro de téléphone et mon nom, et que comme par hasard je venais de souscrire un crédit pour des panneaux photovoltaïques, ce qui tombait vraiment à pic!...rnrnSeulement après m'avoir demandé mon mail, ce que j'ai reçu m'a mis un gros doute (formulaire à remplir, papiers divers et RIB, alors là, le RIB ça ne passe pas!) d'où ma question auprès de vos services avisés.rnrnEt je vous remercie tous encore pour la peine que vous prenez à répondre à nos requêtes !rnrnPadreso

Par **jodelariege**, le **01/05/2021** à **09:25**

bonjourrnrnnous sommes heureux de vous avoir rendu service et un dernier conseil : refusez toute proposition par téléphone ou à votre porte: le démarchage en général ne profite qu'au démarcheur....

Par **Padreso**, le **01/05/2021** à **09:35**

Bonne journée à vous tous, et ne changez rien, vous êtes géniaux.rnrnPadreso

Par **Lag0**, le **01/05/2021** à **10:59**

[quote]rnet RIB, alors là, le RIB ça ne passe pas!rnrn[/quote]rnBonjour,rnrnEt pourquoi ?  
rnrnComment voudriez-vous que quelqu'un puisse vous faire un virement sans votre RIB ?  
rnrnCar en possession d'un RIB, un tiers ne peut que vous verser de l'argent, pas vous en prendre (pour cela, il faut une autorisation de prélèvement).

Par **Padreso**, le **01/05/2021** à **11:52**

Bonjour LagornrnAh eh bien, j'apprends quelque chose, j'étais persuadé qu'avec un RIB, une

personne pouvait indifféremment verser ou prendre de l'argent sur le compte en question...  
Enfin, tant mieux que cela a permis de me méfier et de faire appel à vous !  
Encore merci.  
Padreso

Par **Visiteur**, le **01/05/2021 à 17:53**

Bonjour  
Mais si, nous avons vu il y a quelques temps le cas d'un RIB qui a servi à faire exécuter par un employé peu méfiant, un ordre virement adressé par courrier, au débit du compte en question...

Par **Padreso**, le **01/05/2021 à 20:26**

Bonjour  
En clair, toujours se méfier, et ne remettre un RIB qu'à une personne physique avec qui on a signé un contrat...  
Merci encore  
Padreso

Par **Lag0**, le **01/05/2021 à 20:55**

Pour faire un virement, on n'a pas besoin d'un rib de toute façon. Soit ça se fait sur le net avec l'application de sa banque, soit en agence en remplissant un formulaire.   
Pour un prélèvement, le créancier doit disposer d'une autorisation de prélèvement.